

Réf: Dossier 250419

Avis de constitution

SOCIETE « ETABLISSEMENT MARANATHA »

Siège ABIDJAN COMMUNE DE YOPOUGON QUARTIER
CITE VERTE FACE DU TERRAIN DE BASKET, Lot 0, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 31 Août 2023, et enregistrés au CEPICI le 13 Sept 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ETABLISSEMENT MARANATHA »

Objet : VENTE D'EAU MINERALE, BOISSONS,
PRESTATIONS DIVERSES.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COMMUNE DE YOPOUGON QUARTIER
CITE VERTE FACE DU TERRAIN DE BASKET, Lot 0, Ilot 0

Dirigeant(s) Mme AIMEE EPSE ASSOGBA GISELE GNABA
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-11761 du 25/10/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°76434/GTCA/RC/2023 du 25/10/2023

